



EXCELLENCE PARTAGE RÉFLEXION

L'IACF, l'association
des **avocats fiscalistes**



LE MOT DU PRÉSIDENT



Fondé il y a un siècle, **l'IACF est l'association des avocats fiscalistes**. À travers les conférences qu'elle organise, les travaux menés au sein de ses commissions nationales et régionales, les propositions qu'elle formule dans les groupes de travail auxquels elle participe, notre association représente un acteur majeur de la réflexion et de la formation en matière fiscale.

Fort de l'investissement bénévole de ses membres, en constante augmentation, l'IACF développe une large palette de services au bénéfice de ses adhérents.

Expertise, exemplarité, crédibilité et diffusion des connaissances font de l'IACF une institution reconnue et incontournable.

CHARLES MENARD





RAYONNEMENT

Faire connaître et reconnaître
le rôle essentiel de l'avocat fiscaliste
auprès des contribuables
et des pouvoirs publics.

NOS MISSIONS AU SERVICE DE NOTRE PROFESSION

**Une association contribuant
au rayonnement,
à la réflexion et à la formation
des avocats spécialisés
en droit fiscal.**



FORMATION

Organiser des conférences
homologuées de qualité
et contribuer à la formation
continue des avocats fiscalistes
pour les aider à améliorer
leurs connaissances.



RÉFLEXION

Participer par ses propositions
et commentaires à l'élaboration et à l'interprétation
de la règle fiscale en vue d'en rendre
les modalités d'application
prévisibles et intelligibles.

NOS ACTIVITÉS AU SERVICE DES AVOCATS FISCALISTES

Nos commissions, conférences et réunions régionales font évoluer les pratiques et nous permettent d'affiner nos connaissances.

COMMISSIONS

Nos commissions commentent l'actualité en matière fiscale et définissent les positions de l'IACF sur les projets et propositions qui lui sont soumis par les pouvoirs publics.

CONFÉRENCES

Homologuées dans le cadre de la formation continue, nos conférences font intervenir experts, magistrats et membres de l'administration (de 2 à 4 heures à Paris et en région, en présentiel et/ou en visio).

RÉUNIONS RÉGIONALES

Nos réunions régionales rassemblent les acteurs locaux de la fiscalité, lors de réunions thématiques réservées aux adhérents.



NOS MEMBRES (ENVIRON 2000) SONT DES...

1 **AVOCATS SPÉCIALISTES
DU DROIT FISCAL ET DOUANIER**
en tant que membres titulaires

2 **SPÉCIALISTES DU DROIT
FISCAL ET DOUANIER**
(non-avocats ou exerçant leurs activités
hors de France) en tant que membres
correspondants

3 **CABINETS D'AVOCATS**
en tant que membres associés pouvant justifier
de la présence régulière d'avocats conseils fiscaux
en leur sein, et manifestant leur volonté de soutenir
les actions engagées par l'IACF pour la promotion
de la profession d'avocat conseil fiscal
et le développement du droit fiscal



REJOIGNEZ-NOUS POUR :

Rester au fait de l'actualité fiscale
grâce aux comptes rendus des commissions

Devenir membre d'une communauté d'experts
de notre profession pour de riches échanges

Affiner vos connaissances continuellement
grâce aux supports de formation de nos conférences

Rejoindre une association reconnue
par les pouvoirs publics comme réunissant
les meilleurs spécialistes de la discipline

Gagner en visibilité auprès des clients,
confrères et autres prescripteurs à la recherche
d'un intervenant grâce à l'annuaire

MIEUX CONNAÎTRE LE RÔLE DE L'AVOCAT FISCALISTE

UN JURISTE HAUTEMENT SPÉCIALISÉ

Le droit fiscal a cessé depuis longtemps d'être un appendice de la comptabilité pour devenir une discipline autonome et complète. Dans un environnement de textes toujours plus nombreux et complexes qui nourrissent une jurisprudence abondante, le conseil en matière fiscale exige un haut degré de spécialisation.



Une compétence globale allant du conseil à la défense, pour accompagner les particuliers et les entreprises dans l'ensemble de leurs opérations et préoccupations fiscales



Une parfaite connaissance du droit fiscal mais aussi du droit civil, du droit commercial, du droit européen et du droit comptable



Une expertise garantie par une formation diplômante en droit fiscal, par une expérience professionnelle au sein de cabinets spécialisés et par une formation continue de qualité



LES RÔLES DE L'AVOCAT CONSEIL FISCAL

L'avocat conseil fiscal accompagne au quotidien les personnes physiques et les entreprises dans la sécurisation fiscale de leurs opérations et de leurs transactions. On attend de lui une approche maîtrisée des enjeux juridiques, comptables et financiers et de leurs effets dans le temps.

Voici quelques illustrations de missions menées :

1
TRANSMISSION
DES ENTREPRISES

2
SÉCURISATION
DES SITUATIONS
FISCALES

3
DÉVELOPPEMENT
DE L'ACTIVITÉ EN FRANCE
ET À L'INTERNATIONAL

4
CONTRÔLE FISCAL
ET CONTENTIEUX
FISCAL

UN PROFESSIONNEL INDÉPENDANT ET RESPECTUEUX DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

L'avocat conseil fiscal est un professionnel indépendant qui accompagne les contribuables au mieux de leurs intérêts, dans le respect de la loi. La fiabilité de son intervention est garantie par son assurance de responsabilité professionnelle.

Il exerce son activité dans le respect d'une déontologie forte qui protège son client. Son statut professionnel garantit le secret absolu des informations qu'il reçoit de ce dernier et des conseils qu'il lui donne.

Conseillant ses clients dans le strict respect de la loi et des exigences qui garantissent le secret professionnel, l'avocat conseil fiscal se conforme aux engagements suivants.

1

VIGILANCE

Information sur l'étendue des obligations fiscales du client, alerte sur les risques encourus en cas de manquement, et retrait du dossier si le client n'y renonce pas

2

RÉGULARISATION

Lorsqu'il constate que son client a commis des manquements, qu'il s'agisse d'insuffisances dans le paiement de ses impositions ou de l'omission d'obligations déclaratives

3

ASSISTANCE

Au contribuable dans un contrôle, un recours, devant une commission ou le juge, et mise en œuvre des moyens légaux pour assurer sa défense

4

INTERMÉDIAIRE

Pour favoriser le dialogue entre le contribuable et l'administration fiscale

5

ENGAGEMENT

Recherche des solutions pour pallier les difficultés d'application de la réglementation fiscale et anticiper ces difficultés en vue de favoriser la sécurité attendue

6

INTERDICTION

De démarcher les contribuables pour leur proposer des schémas d'évasion fiscale





Contactez-nous pour en savoir plus

IACF
9, rue de Penthièvre
75008 PARIS
Métro 1, 8, 9 et 14 : Concorde et Madeleine
01 42 60 10 18
contactiacf@iacf.fr

INTERLOCUTEUR
Fabienne Derrien - Directrice administrative